PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : J41 **Variantes :** 41K4N - 44K4N - 46K4N
41K4R - 44K4R - 46K4R

Versions : 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c
42m - 45m - 48m - 51m - 54m - 57m - 60m

Livrés :

-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R413.13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

TRANSPORTEXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total en charge autorisé : 40t (voir conditions au pt 2.3.1 de la notice descriptive)

Poids total roulant autorisé : 43,5t - 82t - 120t - 130t (voir conditions au pt 2.3.2 de la notice descriptive)

NOTA : - Mention à inscrire sur le certificat immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2 - Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/CE...

Fait à Montlhéry, le 7 décembre 2005
L'ingénieur de l'industrie
Et des Mines
L.MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2054.03.01
Fait à Paris, le 7 décembre 2005
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
B.RAPIOR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
- **en châssis-cabine (voir NOTA 1)** (1)
- **en VASP (voir NOTA 2)**

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : J41 **Variantes(1):** 41K4N, ~~44K4N, 46K4N~~
41K4R, ~~44K4R, 46K4R~~

Versions (1): ~~42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c~~
42m - ~~45m - 48m - 51m - 54m - 57m - 60c~~

(D3) - Dénomination commerciale : ACTROS

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 932 .....

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) ..... :
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1)..... :
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :

Variantes(1) :

41K4N - 44K4N - 46K4N			41K4R - 44K4R - 46K4R		
32000	32000	32000	32000	40000	40000
32000	32000	32000	32000	32000(4)	32000(4)
35500	40000(4)	44000(3)(4)	35500	40000(4)	44000(3)(4)

(J) - Catégorie internationale : N3G
(J1) - Genre national (1): CAM – VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2054-03-01
(P1) - cylindrée (cm3) : 11946

Variantes(1) :

41K4N-41K4R	44K4N-44K4R	46K4N-46K4R
300	320	335

(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :
(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 32
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - ~~3~~
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1):

Variantes :

	41-44 K4N-K4R	46 K4N-K4R
- latéral vers l'arrière..... :	87	91
- latéral vers l'extérieur..... :	85	89
- vertical..... :	83	83
- vertical avec silencieux vertical ..... :	83	83

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :1350
(V7) – CO^2 (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : 8877*0127A
(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) : Lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie pte-cont. et circule avec une remorque attelée, de genre REM ou RETC carrosserie PTE-CONT.
(4) : **Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :**

Variantes (1) :

	41-44-46 K4N	41-44-46 K4R
Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC)(1)		40000
Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) :		
Sans système de freinage de remorque (1)		43500
Avec système de freinage de remorque :		
Avec freinage tous disques (1).....	82000	82000
Avec freinage tous tambours (1).....	120000	130000

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : .....

pour être livré à :.....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt , le : .....

DAIMLERCHRYSLER France

N°d'immatriculation :.....
(à remplir par la Préfecture)

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 66 00
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 000 000 Euros
R.C.S. Versailles

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome à combustible liquide.....: **OUI - NON** (1)
Dispositif antibloqueur de roues .....: **OUI**
Réservoirs de carburants ..... Emplacement : ..... (2)
.....Nombre et capacité : ..... (2)

Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 .....: **OUI - NON** (1)
- Marque de ce ralentisseur :.....: ..... (2)
- Type de ce ralentisseur :.....: ..... (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne) :.....: ..... (2)

Pneumatiques :

Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur)
.....Essieux 1 et 2 : **7500 Kg - 9000 Kg** (1)
.....Essieux 3 et 4 : **10500 Kg-(sous R433.1 :13000kg)** (1)
Avec freinage avant et arrière .....: **Disques** (1)
Tambours (1)

Suspension de l'essieu moteur :
- ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE

Dispositif de protection au (x)

Imprimé par Imprimitexte